



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT 116-2024 - RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance extraordinaire du 6 août 2024, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté le règlement mentionné en titre.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est déposé au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 12 AOÛT 2024

Me Olivier Pelletier
Greffier